



Éditorial

PRÉVENTION, oui bien sûr !...

... Mais certaines démarches sont difficiles à engager, surtout lorsqu'elles se rapportent à l'intimité de chacun, à la peur du regard de l'autre du jugement de valeur... Alors parfois on préfère ne rien faire...

Et la CONFIDENTIALITÉ dans tout ça ?

Et bien elle existe et ça marche.

C'est ce que nous avons voulu aborder dans ce numéro de SPRAY, en vous présentant deux consultations qui existent depuis longtemps dans le département, mais qui restent sans doute trop méconnues : les consultations de dépistage anonyme et gratuit relatives aux infections sexuellement transmissibles

(CDAG), et les centres de planification et d'éducation familiale de l'Yonne.

Nous revenons également sur une action menée depuis 2001 en partenariat avec l'Education Nationale auprès des élèves scolarisés en SEGPA. Cette action va permettre d'une part d'établir un état des lieux de la santé de ces jeunes issus pour la plupart de milieux précaires, d'autre part, ce partenariat a été l'occasion de mettre en œuvre avec 2 collèges du département une action sur la nutrition.

Mais la prévention est aussi à caractère social : informer les bénéficiaires de la CMUC qu'ils doivent aussi répondre aux exigences de la Réforme de l'Assurance Maladie, c'est important pour qu'ils ne soient pas pénalisés dans un accès aux soins encore fragile.

Étiennette BERROUET
CPAM

Le comité de coordination du Programme Santé Précarité :

Elisabeth CORNIL
DDASS

Isabelle DUMONT
Conseil Général

SOMMAIRE

- Éditorial p1
- Consultations de dépistage anonyme et gratuit : Dans la plus grande confidentialité p1 et 2
- Centre de planification et d'éducation familiale de l'Yonne : Une mission d'information sur la contraception p3
- Médecin traitant et parcours de soins coordonnés : Les bénéficiaires de la CMUC concernés p4
- Etude santé des Sections d'enseignement général et professionnel adapté : Les élèves de SEGPA au microscope p5 et 6
- Rendez-vous p6

Consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG)

Dans la plus grande confidentialité

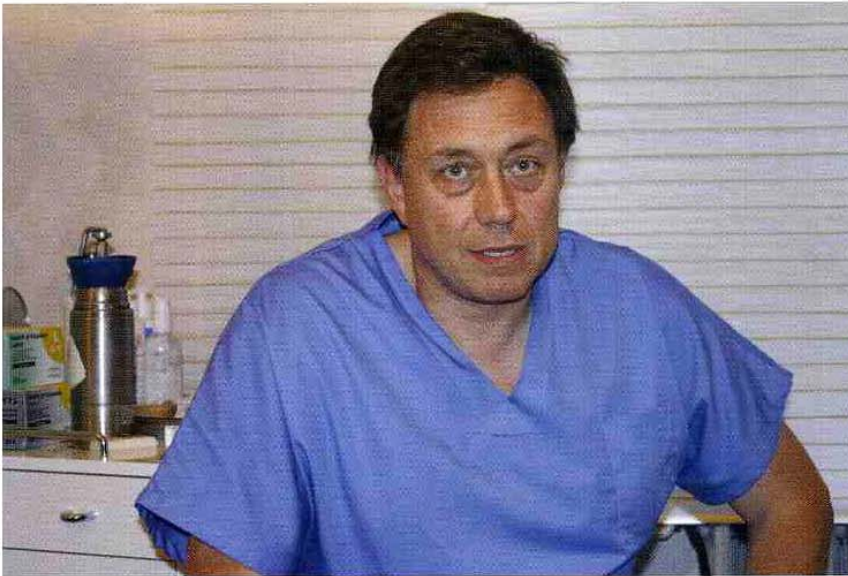
Une compétence de l'Etat

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la compétence en matière d'IST (infections sexuellement transmissibles) ainsi que le dépistage de la tuberculose et les vaccinations sont passés du Conseil Général à l'Etat. Les CDAG (consultations de dépistage anonyme et gratuit) d'Auxerre et de Sens sont à ce titre pilotées par la DDASS et leur gestion en est confiée au centre hospitalier de la ville.

La CDAG d'Auxerre est placée sous la responsabilité du Dr Hugues Barthélémy et compte également un infirmier et une secrétaire. Elle est située dans les locaux de l'hôpital d'Auxerre et possède deux autres sites d'action : la maison d'arrêt d'Auxerre et le centre de détention de Joux-la-Ville.

► Un total anonymat

La CDAG est ouverte à tout le monde. Les dépistages sont pratiqués sur rendez-vous soit à l'hôpital (*"dans le bureau où je reçois mes patients pour la dermatologie, comme cela les personnes qui viennent au dépistage ne sont pas étiquetées"*, indique le Dr Barthélémy), soit au cabinet du médecin, sous 48 h au plus tard.



Dr Hugues Barthélémy, responsable de la consultation de dépistage anonyme et gratuit.

Les résultats sont communiqués sous 24 à 48 h (jours ouvrables) pour le HIV, 5 jours pour la syphilis et 4 à 5 jours pour les chlamydiae et les hépatites. Chacun reçoit, lors de sa visite, un numéro aléatoire à six chiffres généré par un ordinateur afin de garantir l'anonymat le plus total.

► De nombreux dépistages pratiqués

Par prise de sang : HIV, hépatites B et C, syphilis, chlamydiae, mycoplasmes.

Mais aussi, de façon clinique, toutes les autres infections sexuellement transmissibles (condylomes, chancres...). *"Lors de l'entretien médical nous apprécions le caractère d'urgence et affinons les dépistages à pratiquer selon le comportement sexuel des personnes, une éventuelle toxicomanie, la présence de piercings ou de tatouages, etc...",* indique le Dr Barthélémy. *Nous en profitons pour faire de l'information sur les IST, l'usage des préservatifs masculins et féminins et les vaccinations".*

Durant le premier trimestre 2006, la CDAG d'Auxerre a dépisté 160 personnes, *"majoritairement des couples hétérosexuels qui souhaitent abandonner les préservatifs".*

La CDAG d'Auxerre pratique également un certain nombre de soins : traitement éventuel des IST.

► Des projets en matière d'information

Le Dr Barthélémy souhaite mettre en place un certain nombre d'actions d'information en relation avec les autres institutions : *"nous disposons à la CDAG d'un cliché de la sexualité de la population à un moment donné et savons par expérience qu'elle a changé ; cela nous permet d'avoir un discours de prévention adapté".*

Consultations de dépistage anonyme et gratuit :

• Centre hospitalier

2, boulevard de Verdun - 89000 Auxerre. Tél : 03 86 48 48 62.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h15.

Un fonctionnement sensiblement différent à Sens

La CDAG de Sens dépiste les IST par prise de sang, analyse d'urine ou auto-écouvillonnage (auto-prélèvement vaginal). Les dépistages ont lieu le jeudi de 8h à 13h et le vendredi de 14h à 19h, *"de préférence sur rendez-vous afin que l'on puisse étaler l'activité",* précise le Dr Aline Creuwels, responsable de la CDAG.

Une consultation médicale a systématiquement lieu avant chaque test, ainsi qu'au moment du rendu du résultat, environ une semaine après. Le Dr Creuwels indique recevoir surtout *"des gens qui ont eu un rapport non protégé de plusieurs heures à plusieurs années auparavant, et des couples désireux d'abandonner les préservatifs et s'assurant pour cela d'avoir une sérologie négative".*

CDAG : Centre hospitalier

1, avenue Pierre de Coubertin, 89100 Sens. Tél : 03 86 86 17 11.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 9h à 17h.



Centres de planification et d'éducation familiale de l'Yonne

Une mission d'information sur la contraception

Les Centres de planification et d'éducation familiale de l'Yonne dépendent du Conseil général. Leur mission est avant tout d'apporter aux jeunes une information sur l'éducation à la vie.

► Un public majoritairement mineur

Le Centre de planification et d'éducation familiale de l'Yonne s'adresse à toute la population concernée par la contraception, en particulier aux mineures et aux personnes qui n'ont pas de protection sociale. Les rendez-vous ont lieu en toute confidentialité.

En 2003, les huit centres de planification du département ont reçu 3 024 jeunes, dont 1 112 (37 %) à Auxerre et 1 041 (34 %) à Sens.

► Des équipes qualifiées

Les centres de planification sont composés de médecins hospitaliers ou vacataires, de sages-femmes et de conseillères conjugales. "Nous travaillons en partenariat avec les CAMS (centres d'action médico-sociale) et le CASA (centre médico-psychologique pour adolescents) car souvent derrière une demande de contraception se cache un mal-être ou des soucis familiaux", précise le Dr Christine Berthilier, chargée de mission pour les centres de planification. Nous travaillerons aussi avec la maison des adolescents qui est en projet", dont les missions s'articulent autour de :

- l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation,
- l'évaluation des situations,
- la prise en charge médicale,
- l'accompagnement éducatif, social et juridique.

Sur le département de l'Yonne, la maison des adolescents fonctionnera sur la base



Dr Christine Berthilier, chargée de mission pour les centres de planification.

de deux antennes adossées au CASA de Sens et Auxerre.

Cette structure réunit les dispositifs sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques.

► Un lieu d'information

Le centre de planification est un lieu d'information sur l'éducation à la vie : sexualité, relation à l'autre, contraception, IVG, préservatifs... Les conseillères conjugales se rendent dans les établissements scolaires, les foyers d'adolescents, les IME pour effectuer des informations concernant la sexualité et la contraception.

Le centre de planification peut aussi délivrer des ordonnances pour effectuer un test de dépistage HIV, proposer des tests de grossesse, délivrer la pilule ou fournir une ordonnance pour l'obtenir. Dans le cas d'un risque de grossesse de moins de 72h, la jeune fille peut se voir remettre une pilule du lendemain soit par le centre de planification soit par les infirmières des établissements scolaires. En dehors de ce délai et en cas de grossesse avérée non désirée, elle sera orientée vers l'hôpital ou le Centre périnatal de proximité de Joigny (IVG médicamenteuse), Tonnerre, Avallon ou l'hôpital de Sens.

► Un numéro vert depuis la rentrée

Un numéro vert unique aux neuf centres de planification et d'éducation familiale de l'Yonne permet, depuis la rentrée, de

recenser et d'orienter les demandes afin d'apporter le même service dans tout le département.

N° vert : 0800 891 509

A l'ordre du jour encore : la reprise de la supervision des équipes des huit centres, en particulier les conseillères conjugales, sages-femmes et médecins.

► Neuf centres de planification dans l'Yonne

- Centre hospitalier d'Auxerre, 2, bd de Verdun. Tél : 03 86 48 46 00 ou 03 86 48 47 62.
- Mission santé PMI d'Auxerre, 1, rue de l'Etang Saint-Vigile. Tél : 03 86 72 88 73 ou 03 86 72 88 57.
- CAMS d'Avallon, 2, rue du Général Leclerc. Tél : 03 86 34 95 32.
- Centre hospitalier de Joigny, 5, av. Gambetta. Tél : 03 86 92 33 49.
- Centre de PMI de Migennes, 29, av. des Cosmonautes. Tél : 03 86 92 11 64.
- Maison des associations à Saint-Florentin, 7, rue de l'Île-de-France. Tél : 06 78 84 57 42.
- Centre hospitalier de Sens, 1, av. Pierre de Coubertin. Tél : 03 86 86 19 88.
- CAMS de Tonnerre, 10, rue François Mitterrand. Tél : 03 86 54 41 00.
- CAMS de Toucy, 10, rue Arrault. Tél : 03 86 44 28 00.



Médecin traitant et parcours de soins coordonnés

Les bénéficiaires de la CMUC concernés

Le parcours de soins coordonnés implique deux obligations : avoir désigné un médecin traitant et s'en servir. Les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire sont également concernés par ce dispositif.

La réforme du 13 août 2004 a mis en place un certain nombre d'obligations pour les assurés sociaux, notamment le choix du médecin traitant. Généraliste ou spécialiste, il doit être celui qui connaît le mieux le patient. Dans l'Yonne comme à l'échelon national, le taux d'enregistrement de médecins traitants est à ce jour de 84 %, chiffre qui tombe à 52 % pour les bénéficiaires de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire), pourtant concernés eux aussi par le parcours de soins coordonnés au même titre que tous les assurés sociaux et leurs ayants-droits de plus de 16 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les personnes n'ayant pas choisi de médecin traitant peuvent être pénalisées quant au remboursement de certains soins. Le parcours de soins coordonnés implique en effet de consulter en première intention le médecin traitant (sauf cas particuliers) qui orientera ensuite son patient vers un médecin correspondant s'il le



Chantal Berche, responsable Prévention sociale à la CPAM.

juge utile. "Si vous êtes dans le cadre du parcours de soins coordonnés et que votre médecin traitant vous oriente vers un spécialiste, le remboursement s'effectue normalement (à 70 % pour une consultation), explique Chantal Berche, responsable prévention sociale à la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie). Dans ce cas le ticket modérateur est pris en charge normalement par l'organisme complémentaire".

► 10 % de pénalité

"Si vous allez voir un spécialiste en dehors du parcours de soins coordonnés, il peut prendre des dépassements autorisés qui ne seront pas remboursés par l'assurance maladie. En outre le taux de remboursement de votre consultation ne sera pas de 70 % mais de 60 %, sachant qu'aujourd'hui les organismes complémentaires sont invités à ne pas prendre en charge ces 10 % de pénalité effectifs depuis le 1^{er} janvier 2006".

Les bénéficiaires de la CMUC doivent également consulter leur médecin traitant avant de se rendre chez un spécialiste, au risque de se voir pénalisés au niveau du taux de remboursement. "Aujourd'hui les décrets d'application dans le cadre de la CMUC pour le restant à charge ne sont pas parus et les bénéficiaires restent dispensés de l'avance totale des frais", précise Chantal Berche.

Mais la responsable prévention sociale de la CPAM insiste : "Il faut anticiper la sortie des décrets d'application. Les professionnels du social notamment ont un rôle d'accompagnement et peuvent aider les bénéficiaires de la CMUC à entrer dans cette démarche".

Contact :

Sophie Rauscher au 03 86 72 83 89.
Par mail :
sophie.rauscher@cpam-auxerre.cnamts.fr

Bon à savoir

- Dans le cadre d'un suivi de traitement l'assuré peut continuer à aller voir son spécialiste sans passer par son médecin traitant. Cependant s'il n'a pas fait de choix de médecin traitant il sera pénalisé.
- Le médecin traitant est le médecin pivot : il ne se charge pas seulement d'envoyer chez un médecin correspondant mais doit également recevoir en retour un compte-rendu de la consultation. L'objectif, à terme, étant qu'il gère le dossier médical personnel.
- Les personnes bénéficiant de l'AME (aide médicale Etat) ne sont pas concernées par le choix du médecin traitant et le parcours de soins coordonnés.

Les exceptions au parcours de soins coordonnés

- Si l'assuré est en déplacement (caractère d'urgence).
- Si le médecin traitant est absent.
- Accès direct pour certains spécialistes : ophtalmologistes, gynécologues, dentistes, pédiatres et psychiatres pour les moins de 25 ans.
- Pour ces cas particuliers, le restant à charge ne sera pas majoré seulement dans le cas où le patient aura déclaré son médecin traitant à sa caisse.

Etude santé des Sections d'enseignement Les élèves de SEGPA

Depuis quelques années, les élèves de 6^{ème} de SEGPA du département passent un bilan de santé dont les résultats seront comparés à un nouveau bilan proposé en 3^{ème}. Une action qui va permettre d'établir un état des lieux de la santé de ces jeunes issus pour la plupart de milieux précaires.

Durant l'année scolaire 2001-2002 a débuté, à l'initiative du service de santé scolaire et en partenariat avec la CPAM, la DDASS et le Conseil Général, une étude santé des élèves de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) du département. Inscrite dans le cadre du programme santé précarité, cette action a pour objectifs de dresser un état des lieux de la santé de ces jeunes issus pour la plupart de familles vulnérables et de constater son évolution durant le cursus scolaire.

495 élèves de SEGPA de la 6^{ème} à la 3^{ème} ont ainsi passé la première année un bilan de santé et les résultats obtenus (adressés au patient, au médecin signalé et au médecin scolaire en vue d'un suivi) ont été comparés aux bilans passés par 415 élèves non-SEGPA de la même tranche d'âge.

➤ Un plus fort taux d'obésité

Leur analyse a mis en évidence chez le premier groupe des baisses de la vision



Le Centre d'examens de santé CPAM

et de l'audition non prises en charge plus importantes, des soins dentaires nécessaires plus fréquents, des déviations de colonne vertébrale non suivies, etc... *"Lorsque l'on compare les élèves SEGPA et non SEGPA selon un certain nombre de critères médicaux, on observe les mêmes différences que celles retrouvées entre public précaire et non précaire en général"* indique le Dr Daniel Philippe, médecin responsable au Centre d'examens de santé.

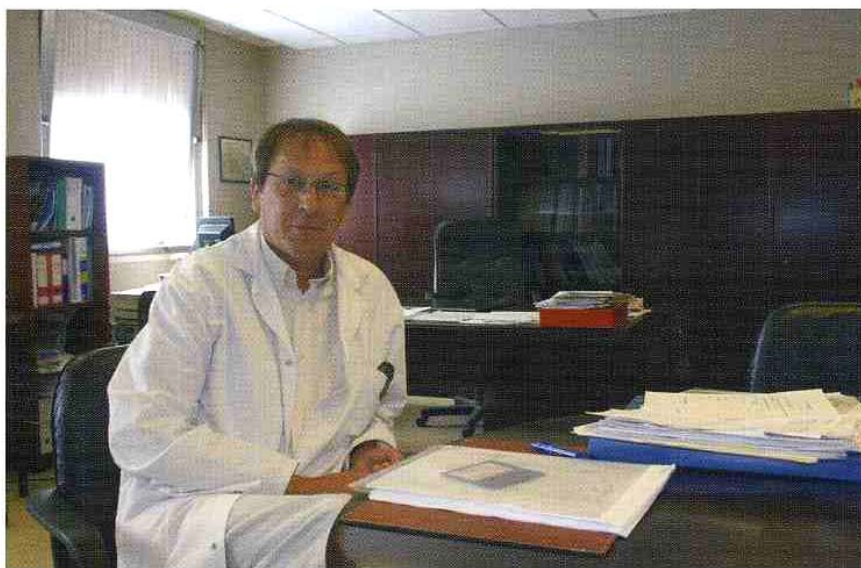
L'absence de recours au médecin et au

dentiste depuis plus de deux ans est ainsi nettement supérieure et surtout, le taux d'obésité est fortement accru : 4,18 % chez les garçons et 7,20 % chez les filles des classes de SEGPA, contre 1,70 % chez les garçons et 5,10 % chez les filles des classes non-SEGPA. Le Dr Philippe précise cependant que *"l'étude ne porte que sur une année ce qui est insuffisant pour tirer des conclusions sur un plan épidémiologique"*.

➤ Les classes de 6^{ème} et de 3^{ème} maintenant seules concernées

L'action aujourd'hui est réduite aux classes de 6^{ème} et de 3^{ème}. Elle a pour partenaire le service des relations extérieures de la CPAM qui effectue une intervention en amont du bilan afin *"d'en expliquer le principe et de dédramatiser"*, indique Chantal Berche, responsable Prévention Sociale. Un questionnaire simple portant sur l'activité physique, les habitudes alimentaires, l'entretien des dents, le rythme de vie en général est alors remis aux jeunes, qui devront à nouveau le remplir en 3^{ème}.

L'après-midi suivant le bilan, une information d'éducation pour la santé est menée par le service Prévention Action Santé de la CPAM. *"En 6^{ème} cette information est axée sur l'alimentation mais en 3^{ème} elle porte sur la santé en général avec comme support un système de*



Dr Daniel PHILIPPE, médecin responsable au Centre d'examens de santé.

général et professionnel adapté au microscope

communication par l'image", indique Chantal Berche.

Les élèves de 6^{ème} examinés en 2001-2002 ont atteint la 3^{ème} en 2004-2005 et à ce titre ont passé un nouveau bilan. Les résultats sont actuellement encore en cours d'analyse. Ils feront l'objet d'une restitution dans un prochain numéro.

Contact :

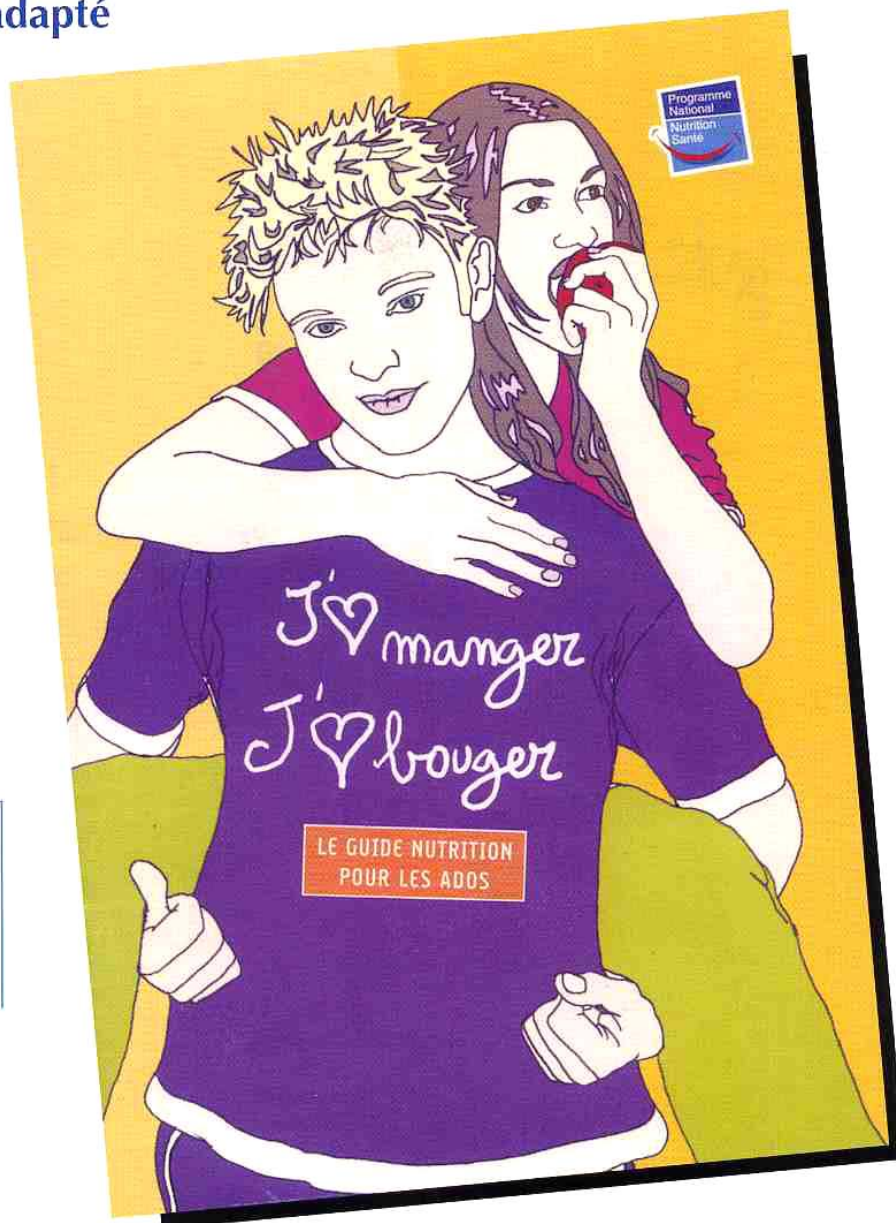
Dr Daniel PHILIPPE, centre d'examens de santé : 03 86 72 14 80.



Une action parallèle

Constatant le taux d'obésité supérieur chez les jeunes de SEGPA, les différents partenaires ont décidé d'engager, dans le cadre du PNNS (Plan national nutrition santé), une action parallèle spécifiquement orientée sur l'alimentation. Lors de l'information menée l'après-midi du bilan, toutes les classes de 6^{ème} SEGPA de l'année scolaire 2002-2003 du département ont rempli un questionnaire réalisé par des diététiciennes afin d'apprécier leur mode de consommation alimentaire. Ce même questionnaire leur sera à nouveau soumis cette année en 3^{ème}.

Deux classes expérimentales - l'une au collège Denfert-Rochereau à Auxerre, l'autre au collège Chevalier d'Eon à Tonnerre - bénéficient depuis d'une action d'accompagnement par des diététiciennes (Solange Marcoux et Béatrice Carraz), les professeurs, les infirmières et les médecins scolaires. Les résultats obtenus seront comparés, après les quatre années de travail, à ceux des autres élèves de SEGPA.



Rendez-vous 2007

- 6 mai : Journée nationale de dépistage du Cancer de la peau
- 19 mai : Journée mondiale de la Santé bucco-dentaire
- 31 mai : Journée mondiale sans tabac



"SPRAY" vous ouvre ses colonnes : dans chaque numéro, nous publierons le témoignage d'un acteur de terrain, professionnel du secteur social ou médical, relatant une initiative particulière.

Vous aussi, n'hésitez pas à nous faire part de votre expérience en contactant le CODES 89 :
25, avenue Pasteur - BP 49 - 89011 Auxerre cedex
Email : dd89-codes@sante.gouv.fr - tél : 03 86 51 80 69.